

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 décembre 2018

## L'Autorité des marchés financiers annonce la nomination de Philippe Sourlas en tant que secrétaire général adjoint

**Philippe Sourlas prendra les fonctions de secrétaire général adjoint en charge de la Direction de la gestion d'actifs à compter du 7 janvier 2019. Il succédera ainsi à Xavier Parain, qui quittera l'AMF en début d'année après avoir consacré près de huit années à la régulation des sociétés de gestion.**



Philippe Sourlas (36 ans) était jusqu'à présent directeur adjoint au sein de la Direction de la gestion d'actifs. Diplômé de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique, il est également titulaire d'un Master en analyse et politique économique de l'Ecole d'économie de Paris et d'une licence en droit de l'Université Paris I - La Sorbonne.

Philippe Sourlas a démarré sa carrière à l'Inspection générale des finances en 2006, avant d'intégrer en 2008 l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), devenue l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il y occupera successivement les fonctions d'expert international et de contrôleur, d'adjoint au chef de brigade puis de chef d'une brigade de contrôle assurance entre 2011 et 2013. Puis il prendra la responsabilité de l'un des services de contrôle des banques de l'ACPR en 2014. Il rejoint l'AMF, le 25 Juillet 2016, au sein de la Direction de la gestion d'actifs.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>


### Contact presse :

AMF Communication Directorate - Christèle Fradin - Tel: +33 (0)1 5345 6029 or +33 (0)1 5345 6028

### Mots clés

NOMINATION

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat et finance durable (CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

18 mai 2022

Rapport annuel de l'AMF 2021 - Annexes



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02